

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	LEPONT ERWAN
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	056Z1130 <i>Lepont Erwan</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CCT DE KERNOURS Rond Point de Kernours 56700 - KERVIGNAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S056Z128
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>
AUDITEUR STAGIAIRE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : FP-832-XB Catégorie de véhicule : M1 Energie : GO
Date de mise en circulation : 19/05/2020 N° PV : 24118817

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24117773	13/05/2024	RAS	
24117827	18/05/2024	RAS	
24117860	23/05/2024	RAS	
24117891	25/05/2024	RAS	
24117964	03/06/2024	RAS	
24118042	11/06/2024	RAS	
24118089	17/06/2024	RAS	
24118125	20/06/2024	RAS	
24118164	25/06/2024	RAS	
24118207	29/06/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 12/09/2026
-----------------------------	---

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.